

**PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2025
A POUILLY SOUS CHARLIEU
19H00**

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h15), Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain (arrivé à 19h24), M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Hélène, M. DESBENOIT Bernard, Mme LEBLANC Florence.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, M. DESBENOIT Bernard à Mme GASDON Christine, Mme LEBLANC Florence à Mme LEBEAU Colette.

Monsieur René VALORGE présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et indique que 2025 sera la dernière année entière de ce mandat. Plusieurs projets sont en cours ou programmés pour cette année : la piscine nouvelle, l'agrandissement du centre administratif, les travaux de l'aire de co-voiturage de Vougy. Il y aura également plusieurs actions : la signature avec l'Agence Régionale de Santé pour le contrat local de santé, la réforme de la Convention Territoriale Globale, la prise de compétence assainissement, puis la réflexion sur la prise de compétence eau.

Monsieur le Président ouvre la séance.

TABEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	41
Nombre d'absents non remplacés	8
Nombre de présents	33
Nombre de pouvoirs	6
Votes comptabilisés	39
Quorum - majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice – à 21	Atteint

Election d'un secrétaire de séance : Mr FAYOLLE Jean (Briennon)

SOMMAIRE :

→ Adoption du PV de la séance du 19 décembre 2024

- Compte-rendu des décisions du Président
- Présentation de l'Office de Tourisme
- **FINANCES**
 - Autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal
 - Autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget enfance jeunesse
 - Autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget déchets ménagers
- **ECONOMIE**
 - Aide aux raccordements ZA du Brionnais à Charlieu au bénéfice de la menuiserie Magnin
- **PISCINE NOUVELLE**
 - Marché de travaux pour la construction d'une piscine intercommunale : lot N°2 « charpente », avenant n°1
 - Marché de travaux pour la construction d'une piscine intercommunale : lot N°14 « carrelage faïence », avenant n°1
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - Modification du tableau des effectifs : création d'un poste pour le (la) responsable du centre aquatique intercommunal
- **DIVERS**
 - Soutien à Mayotte
 - Transfert d'archives de Charlieu Belmont Communauté au SYMISOA

Arrivée de M. LOMBARD Jean Marc à 19h10, 36 votants.

Arrivée de M. MATRAY Jean-Luc à 19h15, 38 votants.

Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024 : adoption à l'unanimité par le conseil.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

➤ **PROJET CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL RACCORDEMENT AU RESEAU FIBRE OPTIQUE THD 42**

Le Président de Charlieu-Belmont Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211 – 10,

Vu la délibération N°2020/075 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président,

Considérant le projet en cours de construction d'un centre aquatique intercommunal et la nécessité que ce dernier soit raccordé au réseau fibre optique THD 42.

Considérant le coût de raccordement du centre aquatique intercommunal au réseau fibre optique THD 42 de 1 241 € TTC conformément au tableau des contributions du SIEL-TE Loire.

DECIDE

- De valider ce coût de raccordement au réseau fibre optique THD 42 pour un coût TTC de 1 241 € conformément au formulaire d'engagement.
- Précise que ce fonds de concours sera amorti en 1 année.
- De rappeler que la dépense est prévue en investissement sur le budget de la piscine nouvelle.

➤ **SERVICE INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT – MISSION ACCOMPAGNEMENT MARCHÉ TRAVAUX COURANTS**

Le Président de Charlieu-Belmont Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211 – 10,

Vu la délibération N°2020/075 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président,

Vu la nécessité d'être accompagné dans la rédaction d'un marché permettant de couvrir les besoins de travaux courants et les travaux urgents en matière d'assainissement collectif (prise en compte et traduction des besoins, rédaction des pièces du marché, échanges et mise à jour des pièces, assistance à l'analyse des offres),

DECIDE

- **De retenir le devis de l'entreprise SECUNDO sise 31 cours Emile ZOLA 69 100 VILLEURBANNE pour un montant définitif total à 7 525,00 € HT afin de réaliser des missions d'accompagnement à la rédaction d'un marché permettant de couvrir les besoins de travaux courants et les travaux urgents.**
- **De dire que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget assainissement collectif.**

➤ **SERVICE INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT – FICHER CARTOGRAPHIQUE DES RESEAUX**

Le Président de Charlieu-Belmont Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211 – 10,

Vu la délibération N°2020/075 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président,

Vu la nécessité de créer un fichier cartographique des réseaux d'assainissement pour le service intercommunal d'assainissement

DECIDE


- **De retenir le devis de l'entreprise SECUNDO sise 31 cours Emile ZOLA 69 100 VILLEURBANNE pour un montant définitif total à 6 075,00 € HT afin de réaliser des missions d'accompagnement à la création d'un fichier cartographique des réseaux d'assainissement. Ce fichier permettra, dans un premier temps de créer les enveloppes nécessaires pour les DT-DICT, dans un second temps de constituer le SIG intercommunal d'assainissement.**
- **De dire que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget assainissement collectif.**

DOSSIERS A L'ORDRE DU JOUR

OFFICE DE TOURISME

Monsieur Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du Tourisme et de la Culture donne la parole à Lydie JALABERT, directrice de l'Office de Tourisme pour la présentation du bilan 2024 et les projets 2025-2026.

Lydie JALABERT présente son parcours qui a débuté aux musées de Charlieu avant de travailler à l'office de tourisme. Elle présente l'équipe de l'office de tourisme qui vient d'être complétée par l'arrivée récente d'Océane CARADO. Aujourd'hui une équipe complète, motivée et enthousiaste de travailler pour le territoire.



Lydie JALABERT présente les chiffres de fréquentation de la saison 2024. Au niveau de l'office de tourisme, une baisse liée à la mauvaise météo de juin et aux jours de canicules, toutefois des manifestations qui ont fait venir des visiteurs à l'Office de Tourisme. Une belle saison pour le Muséo'Parc avec plus de monde notamment groupes et donc plus de recettes, une baisse de fréquentation pour La Bénisson-Dieu qui peut laisser supposer l'intérêt de réfléchir à investir sur l'exposition pour la moderniser ou la compléter en partie mais à noter l'intérêt de l'ouverture sur la période de Noël. L'office de tourisme a fait des permanences au plan d'eau de Belmont de la Loire comme déjà depuis plusieurs années. Il organise des visites guidées qui fonctionnent bien et que l'équipe souhaiterait développer, Lydie rappelant qu'elle est en possession de la carte de guide conférencière. Près de 8 000 personnes au musée de Charlieu, une fréquentation qui se maintient à l'Abbaye avec 12 500 personnes mais qui baisse considérablement au Couvent des Cordeliers (-26 %).

Lydie JALABERT enchaîne ensuite avec la présentation des actions de communication et promotion prévues sur l'année 2025. Des temps d'échanges spécifiques avec les partenaires de l'office de tourisme sous forme d'éductours, de visites spécifiques, de propositions de formations. En termes de promotion, la nouveauté sera cette année l'édition d'un flyer pour des activités à faire en famille ainsi qu'un flyer sur la péniche-musée de Briennon. Le site internet est indispensable aujourd'hui et est alimenté en permanence par l'équipe. Il est prévu de rester présent sur les réseaux sociaux notamment facebook et instagram, d'acheter des encarts presse dans le calendrier des randonnées de la Loire, du Petit'Roannais, du Pays Roannais et du guide des Gîtes de France. Une campagne radio sera réalisée (activ radio) ainsi que l'achat d'espaces pub au cinéma de Charlieu pour le Trésor de La Bénisson-Dieu et le Muséo'Parc. Présence au salon du Randonneur de Lyon en mars. Lydie JALABERT propose de fournir aux communes qui le souhaitent une page à insérer dans leur bulletin municipal. Elle termine sa présentation en rappelant les perspectives positives sur 2025 en termes de création de nouveaux hébergements, la reprise d'une activité de navigation de plaisance sur le canal, le dossier UNESCO... et assure que toute l'équipe est motivée pour travailler avec implication et collaboration pour la satisfaction des visiteurs.

René VALORGE félicite toute l'équipe de l'office de tourisme et lui renouvelle la confiance des élus.

Marc LAPALLUS demande des informations sur la reprise de l'activité sur le canal. Lydie JALABERT et Jean FAYOLLE précisent qu'une activité croisière sans repas va reprendre dès ce mois de mars. Un bateau de 60 places a été acheté par Laurent Fiot. Possibilité de proposer plusieurs parcours car le bateau peut faire demi-tour. Les réservations sont encourageantes.

Alain VALENTIN demande ce qu'est devenu l'ancien directeur, comment le travail avec Roannais Agglomération est envisagé avec l'éloignement qui semble s'affirmer et comment fonctionne le site internet nouvellement créé.

Bruno BERTHELIER précise que l'ancien directeur de l'Office de Tourisme n'est plus là suite à un abandon de poste après plusieurs arrêts non justifiés. Malgré des prises de contact par mail, téléphone, courriers, l'ancien directeur n'a pas donné suite ce qui a entraîné son abandon de poste puis le recrutement d'une nouvelle directrice en la personne de Lydie JALABERT. Il profite pour remercier les membres du CODIR de l'OT du soutien qu'il a apporté à l'équipe pendant ces moments compliqués.

Concernant le travail avec Roannais Agglomération, Bruno BERTHELIER précise qu'il s'agit en fait du travail avec Roannais Tourisme. Il rappelle que la volonté est de travailler avec tous les territoires voisins dont le

Roannais mais que pour l'heure c'est Roannais Tourisme qui refuse de travailler avec nous souhaitant que notre structure soit dissoute et se fonde dans la leur.

Concernant le site internet, Lydie JALABERT dit que cet outil est indispensable aujourd'hui, qu'il est certes récent, qu'il enregistre environ 12 000 vues.

Colette LEBEAU fait un appel aux communes en leur demandant de transmettre à l'Office de Tourisme des photos si elles ont de beaux clichés en leur possession ou si elles ont l'occasion d'en faire faire. Cela permettra de compléter la banque photos et de la renouveler.

René VALORGE remercie à nouveau Lydie pour sa présentation et le travail accompli sous les applaudissements de l'assemblée.

Arrivée de M. VALENTIN Alain à 19h24, 39 votants.

FINANCES

- **Autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal**

Monsieur le Président indique que dans l'attente du vote des budgets primitifs 2025, le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2024 (article L 1612-1 du CGCT). Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité, il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Programme 68 Aides aux entreprises

Compte 20422 + 30 000 € pour validation aides TPE à des entreprises sur le 1^{er} trimestre

Programme 10 Achat de matériels

Compte 2188 + 5 000 € pour l'acquisition de panneaux signalétiques dans le cadre d'un prêt aux communes

Programme 65 Matériel informatique

Compte 21838 + 10 000 €

Programme 73 Véhicules

Compte 21828 + 43 000 € (acquisition de 2 véhicules)

Proposition : autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal sur la base des montants ci-dessus.

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

DELIB 2025-001

- **Autorisation d'engager liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget enfance jeunesse**

La subvention s'élève à hauteur de 100% du coût HT de ces raccordements réalisés par le porteur de projet dans la limite d'un plafond de 4 000 € par projet.

Par délibération en date du 15 septembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 3 300 m² sur la ZA du Brionnais à Charlieu pour le projet de Monsieur MALERBA au prix de vente de 15 € HT / m² et ce, pour développer l'entreprise « Menuiserie Magnin ».

La vente du terrain a été réalisée en septembre 2023 et les travaux sont aujourd'hui achevés. Ainsi, l'entreprise MENUISERIE MAGNIN a sollicité Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide « Raccords Communauté » à hauteur de 4 000 € (montant HT), en nous faisant parvenir une facture acquittée.

Proposition : approuver l'attribution de l'aide « raccords Communauté » au profit de la menuiserie Magnin à hauteur de 4 000 €, dire que la dépense sera prévue au budget principal en investissement

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

DELIB 2025-004

PISCINE NOUVELLE

Monsieur René VALORGE, Président, introduit le sujet du centre aquatique qui fait l'objet ce soir de deux délibérations pour des avenants au marché de travaux, d'une délibération sur la création de poste pour le recrutement du responsable du centre aquatique et d'une présentation pour faire le point sur les réflexions conduites par le groupe de travail piscine.

Pascale CAIRE-HENRY, Directrice Adjointe, présente deux avenants en négatif sur le marché de travaux piscine. Elle précise que d'autres avenants, également en négatifs, seront présentés à un prochain conseil, ceux concernant les lots « revêtement de façades », « plomberie », « contrôle d'accès » et « voirie et réseaux divers ».

- **Marché de travaux pour la construction d'une piscine intercommunale : lot N°2 « charpente », avenant n°1**

La collectivité a conclu un marché de travaux relatif au à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°2 concerne « la charpente » et a été attribué à la société LESPINASSE, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 293 047.45 € HT

Montant TTC : 351 656.46 € TTC

Sans atteindre la qualité de l'ouvrage et des prestations, le projet nécessite des modifications du système constructif de sa structure. En effet, le marché prévoyait des supports pour la mise en place de garde-corps provisoires sur les acrotères, garde-corps par ailleurs eux-mêmes non prévus.

S'agissant de sa structure en acier, il a donc été décidé de supprimer le dispositif de supports de garde-corps amovibles décrit en 2.2.2.8 de la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire constituant le marché initial du titulaire.

Il est remplacé par des compléments de lignes de vie ajoutés au marché du lot n°03 « COUVERTURE-ETANCHEITE ».

L'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Moins-value de 2 990.00 € HT.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent -1.02% de diminution au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 2 990.00 €

Montant TTC : - 3 588.00 €

% d'écart introduit par l'avenant : -1.02% de diminution au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public s'élève, après avenant à :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 290 057.05 €

Montant TTC : 348 068.46 €

Proposition : approuver l'avenant n°1 du lot n°2 « Charpente » du marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

DELIB 2025-005

- **Marché de travaux pour la construction d'une piscine intercommunale : lot N°14 « carrelage faïence », avenant n°1**

La collectivité a conclu un marché de travaux relatif au à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°14 concerne « les revêtements en carrelage et faïence – sols souples » et a été attribué à la société VIVACI (ex SNIDARO), pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 667 704.48 € HT

Montant TTC : 801 245.38 € TTC

Sans porter atteinte à la qualité de l'ouvrage et des prestations, il est décidé de porter des modifications quant à la réalisation des travaux de carrelage et faïence dans plusieurs locaux publiques ou non publiques dont l'espace bien-être.

Il a été décidé de supprimer certaines plinthes à gorge, d'en remplacer certaines par des plinthes droites et de changer la hauteur du revêtement mural dans certains locaux.

Ainsi, l'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Au niveau de la suppression des plinthes à gorge :
Moins-value de 29 631.26 € HT ;
- Au niveau du remplacement d'une partie des plinthes à gorge par des plinthes droites :
Plus-value de 6 565.65 € HT ;
- Au niveau de la modification de la hauteur du revêtement mural dans certains locaux :
Plus-value de 3 339.04 € HT ;

Soit au total une moins-value de 19 726.57 € HT.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent -2.95% de diminution au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 19 726.57 €

Montant TTC : - 23 671.88 €

% d'écart introduit par l'avenant : -2.95% de diminution au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public s'élève, après avenant à :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 647 977.91 €

Montant TTC : 777 573.49 €

Proposition : approuver l'avenant n°1 du lot n°14 « Carrelage faïence » du marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0


DELIB 2025-006

Monsieur René VALORGE, Président, donne la parole à Pascale CAIRE-HENRY, en charge du projet du centre aquatique intercommunal, pour la présentation des réflexions conduites par le groupe de travail dédié. Il précise que les travaux qui font l'objet de réunions de chantier tous les mardis sont bien suivis par l'équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par Sud Architectes et également par notre OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination) lui aussi très présent et investi (Mathieu Depierre pour Cairn) malgré un changement en cours d'année 2024. Le chantier est également suivi par Jean-Charles Butaud ainsi que David Balthazard qui apporte ses connaissances techniques sur le dossier.

Madame Pascale CAIRE-HENRY commence par présenter un état d'avancement des travaux, photos à l'appui. Le centre aquatique pourra accueillir le public, et notamment les scolaires, dès septembre 2025. Le bâtiment est en voie d'être hors d'eau et hors d'air avec la pose prochaine des derniers murs rideaux au niveau de la halle ludique et du SAS d'entrée. Les photos projet et celles du chantier permettent de voir la fiabilité de la réalisation. La plupart des murs et cloisons sont montés, les chapes sont en finition et la pose du carrelage va prochainement démarrer. Le sous-sol technique et le R+1 qui abrite les centrales de traitement d'air avancent eux-aussi avec la livraison de la quasi-totalité des équipements : Centrales de Traitement d'Air, pompes et filtres, chaudière.

Madame Pascale CAIRE-HENRY enchaîne ensuite avec un point sur l'accueil des scolaires en précisant qu'une prochaine rencontre aura lieu avec les conseillers pédagogiques pour mettre à jour les créneaux nécessaires sur notre territoire. Les classes de CP, CE 1 et CM 2 seront ciblées, en veillant à rester sous le seuil de 30 élèves par créneau ceci pour limiter le nombre de maître-nageur nécessaire pour la surveillance et l'apprentissage. Sur notre territoire, environ 45 créneaux sont nécessaires, à raison de 2 x par semaine par classe sur 5 semaines environ, l'ensemble de nos écoles pourront être accueillies sur l'année tout en laissant des créneaux libres pour l'accueil de collégiens voire d'autres écoles extérieures.

Sur les propositions d'ouverture au public, Monsieur René VALORGE précise que la réflexion a été conduite de sorte à rationaliser les coûts de fonctionnement tout en veillant à offrir un service au public. La réflexion



conduite sur le besoin des scolaires nous permet d'avoir 2 jours de fermeture sur la semaine. L'idée est de proposer des plages d'ouverture peut-être plus réduites au début mais qui pourront être élargies par la suite en fonction du besoin constaté et non l'inverse.

Madame Pascale CAIRE-HENRY présente ainsi les périodes d'ouverture envisagées à savoir une ouverture en continu sur la période estivale de 10h à 19h avec une fermeture le jeudi ; durant les vacances scolaires (hors celles de Noël où l'équipement serait fermé) une ouverture les après-midi des mardis, mercredis et vendredis, et les matins des samedis et dimanches avec une fermeture sur les lundis et jeudis ; et sur le reste de l'année, qui correspond à la période scolaire, le centre aquatique serait fermé les lundis et jeudis également, les scolaires principalement accueillis en matinée et en après-midi des mardis et vendredis, le public sur le temps de midi, en fin d'après-midi et en matinée le week-end. A noter que des créneaux seront aussi prévus pour des activités types aquagym et cours de natation et que les clubs ou associations pourront être accueillies après 19h certains soirs.

Sur les besoins en ressources humaines, ces derniers ont été calculés au regard des périodes d'ouverture précitées. En termes de maître-nageur, un minimum de 4 personnes serait nécessaire, 3 à temps plein dont l'un assurerait également la mission de responsable de l'équipement et un à 60 %. Mais avec ce schéma, certains créneaux nécessitant la présence de tous les Maîtres-Nageurs Sauveteurs peuvent présenter le risque de ne pouvoir être tenus en cas d'absence de l'un d'eux. Par ailleurs 2 personnels d'accueil à 60 % qui assureraient aussi des missions administratives et ponctuellement d'entretien, un personnel d'entretien à raison de 16 h/semaine pour être présent pendant des temps d'ouverture de l'équipement (à noter que nous sommes en train d'étudier la possibilité de faire réaliser le ménage journalier par une entreprise extérieure comme cela se fait dans beaucoup d'équipement similaire car tôt le matin ou tard le soir) et le renfort du service technique de la collectivité par une personne supplémentaire. Au niveau technique, il est important de préciser que même les jours de fermeture, le centre aquatique nécessite la visite du personnel technique pour contrôler son bon fonctionnement, réaliser les analyses d'eau nécessaires...Pour cela, il faudra que l'intégralité du personnel technique soit formée de manière à permettre la mise en place des astreintes indispensables. Des saisonniers seront aussi à recruter pour la période estivale (Maîtres-Nageurs Sauveteurs et accueil).

Madame Pascale CAIRE-HENRY termine sur la présentation d'une amorce de grille tarifaire. Pour le grand public, le groupe de travail a retenu l'idée de distinguer un tarif « résidents sur le territoire » et « non-résidents » comme cela avait déjà été discuté lors de diverses réunions. Entrée payante pour tous, même plus jeunes enfants et bébés qui comptent pour la Fréquentation Maximum Instantanée et qui sont autant utilisateurs de l'équipement (douches, sanitaires, surveillance). L'idée serait aussi de simplifier la grille de tarifs (pas forcément tarifs étudiant, seniors etc...). Des entrées unitaires mais aussi des entrées à l'heure ou par 10 avec un PASS de septembre à juin (mais attention hors période estivale). Des tarifs aussi pour des cours de natation, des activités aquatiques de type aquagym.

Concernant les scolaires de notre territoire, l'idée est que les coûts de transport soient pris en charge par Charlieu-Belmont Communauté pour une raison d'équité pour les communes les plus éloignées mais qu'en revanche un coût à la séance soit demandé aux communes.

Monsieur le Président remercie Pascale CAIRE-HENRY de cette présentation et demande à l'assemblée si elle a des questions.

Monsieur Bruno BERTHELIER se questionne sur la FMI de l'établissement. Pascale CAIRE-HENRY répond qu'elle est fixée à 385.

Monsieur Bruno BERTHELIER la trouve faible et craint que des personnes puissent être refusées sur certaines plages horaires.

Monsieur Yves CROZET demande si les lycéens pourront être accueillis. René VALORGE répond que tous comme les collégiens des créneaux pourront leur être destinés puisque nous avons vu qu'une fois passés tous nos scolaires des créneaux seront libres malgré une fermeture 2 jours par semaine. Un travail sera à faire avec les établissements scolaires.

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs : création d'un poste pour le (la) responsable du centre aquatique intercommunal

Monsieur Pascal DUBUIS, Vice-président en charge des Ressources Humaines, rappelle que compte-tenu des besoins de la collectivité pour assurer la gestion du futur équipement de la piscine intercommunale, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme ci-dessous :

Ouverture de poste pour le (la) responsable du centre aquatique intercommunal

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	BUDGETS
<u>Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives :</u>			
- Educateur principal des activités physiques et sportives de 1 ^{ère} Classe	TC	1	PISCINE NOUVELLE
- Educateur principal des activités physiques et sportives de 2 ^{ème} Classe	TC	1	PISCINE NOUVELLE
- Educateur principal des activités physiques et sportives	TC	1	PISCINE NOUVELLE

Proposition : valider la modification partielle du tableau des effectifs

Monsieur le Vice-Président indique que des candidatures sont déjà arrivées. Un premier recrutement sera lancé prochainement.

Pour : 39
DELIB 2025-007

Contre : 0

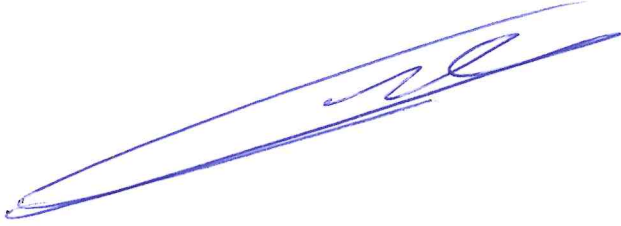
Abstention : 0

Divers

- Soutien à Mayotte

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'à la suite du passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, l'ANEL et l'UNCCAS,

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Briennon
M Jean FAYOLLE



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



*Procès-verbal approuvé par les conseillers communautaires présents lors de la séance
du conseil communautaire du 13 février 2025,
Rendu public par publication sur le site
de la communauté le 14 FEV. 2025*